Document généré le 9 juil. 2025 22:07

Cahiers de recherche sociologique

La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation

Robert Castel

Numéro 22, 1994

Marginalité et exclusion sociales

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1002206ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1002206ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (imprimé)
1923-5771 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11–27. https://doi.org/10.7202/1002206ar

Résumé de l'article

Les processus de marginalisation sociale et le questionnement sur diverses stratégies d'insertion sont au coeur de cet article. L'auteur s'interroge sur les diverses approches tendant à expliquer le phénomène de marginalisation et d'exclusion sociales. Après un détour historique qui nous permet de saisir l'évolution des politiques assistantielles et assurantielles, l'accent est mis sur la dynamique actuelle des processus de marginalisation qui se caractériserait par la relance de la vulnérabilité, à la conjonction de la précarisation du travail et de la fragilité des supports relationnels. Cet article permet donc de repenser la dénomination des phénomènes et des réalités sociales non plus en termes d'aboutissement mais en termes de processus. L'auteur s'interroge de plus sur certaines mesures permettant la réinsertion des populations marginalisées et discute du revenu minimum d'insertion (RMI) non pas comme solution globale mais comme une stragérie temporaire et nécessaire.

Copyright © Cahiers de recherche sociologique, 1994

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Cahiers de recherche sociologique, no 22, 1994

La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation

Robert CASTEL

Je voudrais proposer une hypothèse pour interpréter le mode d'existence d'un certain nombre de groupes ou d'individus rejetés du circuit ordinaire des échanges sociaux: indigents, «*drop out*», sans-domicile fixe, certains toxicomanes, des jeunes en dérive des banlieues déshéritées, ex-patients psychiatriques ou ex-délinquants sortis d'institution, etc. Il s'agit d'essayer de saisir la marginalisation, véritablement, comme un *processus*, et de comprendre la situation de ces individus à l'aboutissement d'une dynamique d'exclusion qui se manifeste déjà *avant* qu'elle ne produise ces effets complètement désocialisants.

La grande marginalité se présente ainsi à la *fin d'un parcours*. Cette zone d'exclusion, ou de quasi-exclusion, est alimentée aussi bien par les marginaux proprement dits que par ceux qui sont menacés, instables, fragiles, et qui risquent d'y basculer.

1 Pauvreté, déficience et dynamique de marginalisation

Cette démarche est quelque peu différente de deux autres approches plus classiques des phénomènes de marginalité et d'exclusion, mais elle leur est complémentaire.

a) L'approche en termes de pauvreté

Il est incontestable que le dénuement économique est à la base de la plupart des situations de grande marginalité sinon de toutes. Cependant, on connaît les difficultés, pour ne pas dire l'impossibilité, de définir des seuils de pauvreté qui puissent servir de critères pour décider quels sont ceux qui ont besoin de secours. «Compter les pauvres» est certes une opération indispensable, ne serait-ce que pour des raisons administratives. Mais l'hétérogénéité des évaluations montre bien que la dimension économique pure ne donne jamais une information suffisante. Davantage: il existe des formes de pauvreté réelle qui ne posent pas de problèmes.

Il y a une pauvreté intégrée. Par exemple, dans les sociétés européennes jusqu'au XIXe siècle, la majorité de la paysannerie et des artisans qui constituaient «les arts mécaniques» vivent à la limite du «seuil de pauvreté», au sens qu'ils n'ont pas de réserves et sont à la merci des changements de la conjoncture. Cependant, ils sont considérés comme autonomes et autosuffisants, et ne relèvent pas de mesures spéciales qui constitueraient l'équivalent d'une politique sociale. Mieux encore: *il y a une indigence intégrée qui n'est pas la marginalité.* Dans les sociétés d'Ancien Régime encore, la tolérance de certaines formes de mendicité, le système hospitalier et la distribution régulière de secours à certaines catégories d'indigents assurent une *stabilité*, une prise en charge d'individus qui se situent à coup sûr au-dessous du seuil de pauvreté de quelque manière qu'on le mesure. Par contre, d'autres groupes comme les vagabonds, qui a priori ne sont ni plus ni moins «pauvres», subissent un traitement tout différent et sont complètement marginalisés[1].

Ainsi le niveau des ressources économiques, à quelque degré ou seuil qu'on l'établisse, n'est qu'un élément pour caractériser les situations marginales.

b) L'approche classificatrice des catégories de dépendants

La logique des services sociaux procède le plus souvent à partir du découpage de *populations cible*s auxquelles on s'efforce d'affecter des moyens sur mesure pour les prendre en charge, c'est-à-dire que l'on mobilise pour elles des ressources et des spécialistes, et on définit des institutions spéciales pour répondre à leurs problèmes particuliers. Ont ainsi été distingués les indigents, les invalides, les enfants abandonnés, les veuves ou les vieillards nécessiteux, les malades mentaux, les délinquants, les toxicomanes, etc. Aujourd'hui on est tenté d'ajouter les chômeurs de longue durée, les jeunes désocialisés, les familles monoparentales, et cette liste peut toujours être allongée. Le modèle derrière cette orientation, c'est l'extension et le raffinement de ce que Goffman appelle la *relation de service*: faire correspondre à des populations ciblées des compétences professionnelles et institutionnelles spécifiques.

Une telle approche n'est pas sans mérites. Elle a permis la création de services sociaux qui valent à coup sûr mieux que l'abandon pur et simple des populations démunies. Mais elle présente au moins deux inconvénients, qui font douter qu'elle offre la meilleure voie pour la prise en charge de la marginalité. Premièrement, elle comporte souvent un caractère stigmatisant, comme le montre le cas limite de la psychiatrie classique qui propose l'exemple type d'une prise en charge spécialisée avec des institutions spéciales, des professionnels spécialisés, et même une législation spéciale. Ce déploiement de technicité a abouti dans

---

[1] Sur ces points, les très nombreux ouvrages sur l'histoire de l'assistance convergent. Voir par exemple l'un des derniers et des plus remarquables, B. Geremek, *La potence ou la pitié*, Paris, Gallimard, 1988.

l'hôpital psychiatrique classique à des formes scientifiquement légitimées d'exclusion dont la médecine mentale moderne a bien du mal à sortir.

Mais outre ce risque de figer les assistés dans une sorte de destin social et institutionnel définitif, on observe de plus en plus des formes nouvelles de marginalité qui entrent mal dans ce système de catégorisation. Ainsi, certains jeunes qui peuplent les banlieues déshéritées autour des grandes métropoles sont souvent, simultanément ou successivement, un peu délinquants, un peu toxicomanes, un peu vagabonds, un peu chômeurs ou un peu travailleurs précaires[2]. Aucune de ces étiquettes ne leur convient exactement. Ils s'installent rarement en permanence dans un de ces états, mais ils circulent de l'un à l'autre. Face à cette instabilité, à cette fluidité, les cultures institutionnelles et professionnelles classiques se trouvent démunies: comment les prendre en charge? Faut-il les catégoriser pour leur attacher des compétences professionnelles propres à des places institutionnelles précises?

Sans prétendre proposer une troisième voie différente des démarches économiste et technico-clinique qu'on vient de voir, je voudrais défendre une approche *transversale* de ces populations en me demandant *ce qu'elles ont en commun*, qui n'est pas *seulement* un très bas niveau de revenu ni telle ou telle déficience personnelle. Il me semble qu'un tel déplacement peut susciter des modes de prise en charge également *transversaux* de ces populations marginalisées.

2 Les quatre zones

Soit donc un modèle que l'on trouvera d'abord peut-être trop théorique, mais dont j'espère montrer qu'il peut néanmoins avoir des implications pratiques intéressantes.

Les situations marginales surviennent à l'aboutissement d'un *double* processus de décrochage: par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Tout individu peut être situé à l'aide de ce double axe d'une intégration par le travail et d'une inscription relationnelle. En schématisant beaucoup, distinguons trois valeurs sur chacun des axes: travail stable — travail précaire — non-travail; insertion relationnelle forte — fragilité relationnelle — isolement social. En couplant ces valeurs deux à deux on obtient trois zones, soit la *zone d'intégration* (travail stable et forte inscription relationnelle, qui vont souvent de pair), la *zone de vulnérabilité* (travail précaire et fragilité des soutiens relationnels) et la zone de marginalité, que je préfère appeler *zone de désaffiliation* pour bien marquer l'ampleur du double décrochage: absence de travail et isolement relationnel.

---

2 F. Dubet, *La galère: jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1986.

Par exemple, dans les sociétés européennes d'avant la révolution industrielle, dont les structures sociales sont peut-être plus simples que les nôtres, ou qui nous paraissent telles, on repère facilement :

— Une zone intégrée, représentée par l'artisan régi par le système des corporations, ou encore par la majorité des domestiques. Ces groupes jouissent d'une grande sécurité de l'emploi et ils sont pris dans des réseaux de dépendance forts et cohérents. Cependant, ils sont très souvent pauvres mais, comme je le suggérais, ils ne «posent pas de problèmes», sauf s'ils décrochent et glissent dans la zone de vulnérabilité, voire dans la troisième zone.

— La zone de vulnérabilité comprend des petits travailleurs indépendants sans réserves économiques (colporteurs, crieurs, marchands ambulants...) et un salariat précaire de travailleurs intermittents des campagnes ou de la ville qui ne sont pas pris dans le système corporatif et ne bénéficient pas de ses garanties (manouvriers, travailleurs saisonniers, «gens de bras» qui se louent à la journée ou à la tâche...). Leur instabilité est chronique et ils sont toujours menacés de basculer dans la troisième zone.

— Le personnage type de la zone de grande marginalité, ou de désaffiliation, est le vagabond. Il ne travaille pas, alors qu'il pourrait travailler en ce sens du moins qu'il est valide. En même temps, il est coupé de tout soutien relationnel. C'est l'errant, l'étranger qui ne peut être reconnu par personne et se trouve de ce fait rejeté de partout. En conséquence s'abattent sur lui des mesures répressives cruelles, du bannissement à la mise à mort dans les cas extrêmes.

On voit par cet exemple — qui est davantage qu'un exemple, car la répression du vagabondage a été une des grandes obsessions des sociétés préindustrielles — que la marginalité est bien l'aboutissement de ce *double* décrochage *à la fois* par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Le traitement du vagabond est tout différent de celui de l'invalide qui ne *peut pas* travailler, soit pour des raisons physiques (infirmités, maladies) soit en raison de son âge (enfants, vieillards), soit parce qu'il est placé dans une situation familiale extrême (par exemple les veuves avec de nombreux enfants). S'il est en même temps connu, domicilié, s'il appartient à une paroisse, à un quartier, l'indigent invalide sera presque toujours pris en charge. Le traitement de l'indigence invalide définit ainsi une quatrième zone, *la zone d'assistance*. Celle-ci réalise une *protection rapprochée* fondée sur le «domicile de secours».

Ainsi, même dans le secteur de la grande pauvreté, ou de l'indigence, il existe deux types très différents de populations, qui bénéficient de modes de traitement également tout différents. Le vagabond qui est capable de travailler se trouve expulsé des réseaux familiers de prise en charge, de la *protection de proximité*, et

est complètement rejeté et stigmatisé[3]. L'indigent incapable de travailler est tant bien que mal assisté, soit directement par la communauté (aumônes), soit sous des formes institutionnelles (hospitalisation, distribution régulière de secours...). Ces formes d'assistance peuvent être insuffisantes, mal organisées, voire scandaleusement déficientes. Néanmoins, l'octroi de secours à des indigents à la fois incapables de travailler et insérés dans la communauté ne pose pas de problèmes de *principe* comme le montrent toutes les histoires de l'assistance: les secours à ces indigents sont, depuis longtemps, un objectif reconnu, un souci permanent des différentes instances responsables (Église, municipalités, pouvoir royal), même s'il est très mal réalisé.

Par contre, la prise en charge des indigents à la fois valides et désinsérés a posé une question insoluble à laquelle les sociétés préindustrielles n'ont pu répondre que par une répression qui était d'ailleurs impuissante à régler le problème. L'injonction au travail, même assortie de lourdes sanctions, n'est jamais parvenue à résorber le problème de la marginalité errante.

Je me suis autorisé ce détour par les sociétés préindustrielles parce qu'elles donnent plus clairement à voir une dynamique que l'on va retrouver à l'œuvre dans les pays de l'Europe industrialisée. Non pas, évidemment, que la situation actuelle répète purement et simplement celle de l'Ancien Régime. Mais deux enseignements principaux à tirer de ce schéma peuvent aider à éclairer la question de la marginalité aujourd'hui.

1) Sans nier l'importance décisive du facteur pauvreté, il n'est pas *exclusivement* déterminant. Trois situations au moins se présentent comme *qualitativement différentes*, bien qu'elles soient toutes caractérisées par la pauvreté: *la pauvreté intégrée*, qui est une pauvreté travailleuse; *l'indigence intégrée*, qui relève des secours, liée à l'insertion communautaire; *l'indigence désaffiliée*, marginalisée ou exclue, qui ne trouve une place ni dans l'ordre du travail, ni dans l'ordre communautaire.

2) Le schéma ci-dessus ne doit pas se lire d'une manière statique, mais dynamique. Les «zones» que j'ai distinguées ne sont pas données une fois pour toutes, leurs frontières sont mobiles, et il s'opère des passages incessants de l'une

---

[3] On mettra ici entre parenthèses la question de savoir si cette oisiveté et cette incessante mobilité des vagabonds sont volontaires ou imposées, en particulier par la situation du marché de l'emploi. Les vagabonds ont presque toujours été stigmatisés comme des individus fainéants, jouisseurs, immoraux, préférant la vie facile au travail. Mais ce que l'on peut reconstituer des biographies de vagabonds montre qu'il s'agit très souvent de travailleurs précaires et sous-qualifiés, chassés de leur territoire par les pressions économiques, errant et à la recherche plus ou moins convaincue d'un quelconque travail. J'ai développé ces points dans R. Castel, «La désaffiliation: précarité du travail et vulnérabilité relationnelle», dans J. Donzelot (dir.), *Face à l'exclusion: le modèle français*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

à l'autre. La *zone de vulnérabilité*, en particulier, occupe une position stratégique. C'est un espace social d'instabilité, de turbulences, peuplé d'individus précaires dans leur rapport au travail et fragiles dans leur insertion relationnelle. D'où le risque de basculement dans la dernière zone, qui apparaît ainsi comme une *fin de parcours*. C'est la vulnérabilité qui alimente la grande marginalité, ou la désaffiliation.

3 Prise en charge généralisée et marginalité résiduelle

Il n'est évidemment pas question ici de suivre en détail les transformations de cette problématisation. Je me contenterai de caractériser, d'une manière également schématique, la dernière de ses péripéties.

Jusqu'à une date récente, la situation des pays européens paraissait marquée par *la stabilisation de la zone de vulnérabilité*. La marginalité était alors un *facteur résiduel* dans une formation sociale globalement intégrée.

D'une part en effet, une proportion importante des indigents étaient pris en charge selon les techniques de protection rapprochée de l'assistance. Une tutelle s'exerce sur les nécessiteux qui à la fois leur prodigue des secours et les maintient dans une relation d'interdépendance avec leur environnement. C'est l'inspiration fondamentale des politiques assistantielles d'Ancien Régime que j'évoquais, par exemple des *Poor Law* anglaises, à propos desquelles on a pu parler de servage paroissial (*parish serfdom*). Mais l'esprit philanthropique du XIXe siècle puis les services sociaux modernes continuent à déployer, sous des formes euphémisées, des stratégies d'aide dont l'idéal consiste à établir un rapport personnalisé entre l'instance dispensatrice et le bénéficiaire. Lorsque les principaux États européens imposent, à la fin du XIXe siècle, un *droit au secours*, l'assistance fait un progrès considérable pour garantir des prestations uniformes et légalement exigibles. Mais il convient de noter que les catégories de bénéficiaires sont très restreintes, et recoupent étroitement les anciennes classifications de l'indigence assistée fondées sur l'incapacité à travailler: vieillards, infirmes, malades, incurables, enfants abandonnés... Le droit au secours a donc un contenu très restrictif quant aux populations concernées: elles sont exactement les mêmes que celles qui avaient été tant bien que mal prises en charge par l'Église, les autorités municipales ou le pouvoir royal dans l'Europe préindustrielle.

Plus ambitieux et plus conséquent dans ses effets est le recours à l'assurance. La généralisation de l'assurance a résolu le problème que posait l'indigence valide. Question insoluble, comme le montre toute la législation sur le vagabondage des sociétés d'Ancien Régime, tant que l'obligation de travailler n'était pas accompagnée de l'ouverture d'un véritable marché du travail assorti de garanties contre les principaux risques sociaux. Avec la généralisation du salariat et la reconnaissance d'une condition ouvrière fondée sur la prééminence du contrat de travail à durée indéterminée, la couverture sociale s'étend, par-delà même les

salariés, à l'immense majorité des populations des sociétés industrielles. C'est incontestablement l'assurance qui a permis de contrôler une part importante de la zone de vulnérabilité alimentée par la précarité du travail[4].

Cette conjoncture, dominante au début des années soixante-dix dans les pays industrialisés européens, fondait une conception de la marginalité que l'on peut qualifier de *résiduelle*. Droit au secours et aide sociale pour les principales catégories de dépendants, assurance liée au travail pour la plupart des autres, garantissaient une couverture maximale contre la pauvreté et les aléas de l'existence sociale. Non point que l'on ait cru que le dénuement et l'insécurité étaient ainsi complètement éradiqués. Mais, précisément, l'ampleur des protections faisait de ceux qui y échappaient des *marginaux*, incapables de s'adapter aux exigences d'une société moderne dans laquelle les progrès de la protection sociale allaient de pair avec les progrès de la croissance (idéologie des États-providence). Ainsi de ces populations significativement appelées «du quart monde», comme si la grande pauvreté représentait des situations quasi-exotiques dans les sociétés industrielles. La marginalité est ici à la fois l'antithèse de la modernité et la forme moderne de l'asocialité: elle caractérise les laissés pour compte du progrès, tous ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu se plier aux contraintes du développement[5].

Dans ce contexte, on peut distinguer deux formes principales de marginalité. La première est une marginalité «libre», caractérisée par la distance par rapport au travail régulier, mais aussi *par rapport aux formes organisées de la protection rapprochée qu'est l'assistance*. Le marginal s'organise une existence précaire dans les interstices de la vie sociale. Ce n'est pas véritablement un «assisté», dans la mesure où il n'a avec les services sociaux que des relations ponctuelles. Ce trait mérite à nouveau d'être souligné, car il distingue nettement la marginalité de la pauvreté, et même de la pauvreté dépendante. Car dans les sociétés de *Welfare State*, certaines catégories de dépendants incapables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins parviennent à acquérir un véritable statut grâce à une utilisation régulière des droits à l'assistance et des services sociaux[6]. Ce statut est sans aucun doute inférieur aux statuts «normaux» qui dépendent de la place occupée dans le processus de production. Néanmoins, il distingue nettement ces groupes assistés des marginaux proprement dits, que l'on peut qualifier de hors-statut. Ainsi des clochards, des gitans, des sans-domicile fixe, de la clientèle sporadique des

---

[4] Sur ces points, qui schématisent en fait la génèse de l'État-providence, la bibliographie est également très abondante. Par exemple, pour la France, H. Hartzfeld, *Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Paris, Plon, 1971; J. Donzelot, *L'invention du social*, Fayard, Paris, 1984; F. Ewald, *L'État-providence*, Paris, Fayard, 1986.

[5] C'est la vision que reflètent, du moins jusqu'aux années soixante-dix, les positions des associations caritatives classiques, comme A.T.D. Quart-Monde en France.

[6] S. Paugam, *La disqualification sociale. Pauvreté et condition d'assisté*, Paris, PUF, 1990.

associations caritatives traditionnelles comme l'Armée du salut, des chiffonniers et autres récupérateurs de déchets à la lisière des villes.

Le deuxième ensemble de marginaux est retranché, à titre provisoire ou définitif, de la vie sociale ordinaire et se trouve institutionnalisé dans des *espaces séparés*. La propension des services médicaux et sociaux est ici de caractériser ces populations à partir d'une déficience spécifique (trouble psychique, handicap profond, invalidité chronique...) pour y faire correspondre une prise en charge spécialisée. Eux aussi sont dotés d'un statut, mais celui-ci, établi sur la base d'une déficience, leur impose un régime spécial et un traitement hors du commun dans les hospices pour vieillards indigents, les établissements pour mineurs abandonnés ou déficients, les hôpitaux psychiatriques dans la mesure où ceux-ci font aussi fonction de dernier recours pour des sujets désocialisés qui ne trouvent pas de place ailleurs[7].

4 La vulnérabilité aujourd'hui

La situation ainsi schématisée est sans doute encore dominante aujourd'hui. Les grands marginaux sont tantôt ceux qui échappent le plus à l'institutionnalisation et se livrent encore, dans les sociétés modernes, à des formes de nomadisme incertaines et périlleuses, tantôt ceux qui se trouvent sur-institutionnalisés dans ces espaces de réclusion que sont les institutions totales ou totalitaires dont parle Goffman[8]. Cependant, depuis quelques années, il me semble que des inflexions se sont produites qui conduisent, à tout le moins, à réactualiser ce schéma. Jusqu'au milieu des années soixante-dix, on parlait volontiers *d'exclusion* pour qualifier les situations de non intégration sociale, pensées comme restant en dehors du développement d'ensemble des sociétés modernes, dont les progrès du *Welfare State* représentaient la version sociale[9]. Ces phénomènes d'exclusion constituaient alors à la fois des exceptions et des archaïsmes par rapport aux progrès de la modernité. On pouvait s'en accommoder ou s'en indigner, mais ils ne remettaient pas en question la dynamique sociale générale[10].

---

[7] On pourrait y ajouter les prisonniers provisoirement ou définitivement retranchés de la vie sociale. La différence avec les marginaux tient à ce que leur situation résulte d'une transgression des normes sociales, alors que les marginaux vivent plutôt «à côté» de ces normes. Mais la frontière est souvent fragile, comme le montre l'exemple des toxicomanes toujours menacés de relever de l'appareil judiciaire. La criminalisation de la marginalité est une modalité importante de sa gestion sociale, soit que la précarité des conditions de la vie marginale pousse fréquemment à commettre des délits, soit que certaines formes de marginalité soient directement qualifiées de délits comme le montre la criminalisation massive du vagabondage à travers toute l'histoire européenne.

[8] Voir E. Goffman, *Asiles. Essais sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit, 1968.

[9] R. Lenoir, *Les exclus*, Paris, Seuil, 1974.

[10] Ce relatif optimisme était partagé à droite comme à gauche de l'échiquier politique. Si la pensée libérale s'accommodait assez bien de l'existence d'une frange résiduelle de

Par rapport à cette conjoncture, le fait nouveau, depuis une quinzaine d'années, me paraît être la *relance de la vulnérabilité* telle que je l'ai caractérisée à la conjonction de la précarisation du travail et de la fragilisation des soutiens relationnels. Ce développement d'une zone instable, entre intégration et exclusion, me semble renouveler, au moins partiellement, la problématique de la marginalité.

Du côté du travail, la vulnérabilité paraissait, on l'a dit, stabilisée par la généralisation d'une situation salariale solide, dont les conditions de possibilité sont la croissance économique et le quasi-plein emploi. Cette situation s'est dégradée depuis vingt ans. Il ne s'agit pas seulement de l'augmentation du chômage (dont pourtant les taux ont été multipliés par six en France pendant ces années atteignant aujourd'hui plus de trois millions de chômeurs), mais aussi, et peut-être surtout, de la précarisation du travail. D'où l'importance de ce phénomène de *déstabilisation d'une fraction importante du marché de l'emploi.* Ainsi en France, plus du cinquième des emplois sont «a-typiques», en ce sens qu'ils échappent à la forme du contrat à durée indéterminée qui présentait une assurance sur le temps et une couverture sociale importante[11]. Mais surtout ces emplois précaires à des titres divers constituent actuellement la majorité des embauches de salariés. Chez les jeunes en particulier, l'alternance de travaux intermittents et de périodes de chômage touche plus d'un individu sur quatre[12]. Ce que l'on appelle «la restructuration de l'appareil productif» conduit à marginaliser plus du dixième de la force de travail condamnée au chômage ou à la récurrence de périodes de chômage et d'emplois précaires. Cette fragilisation de la condition salariale s'est considérablement aggravée depuis quelques mois. Elle est devenue la préoccupation dominante du discours politique.

La transformation du marché de l'emploi dans le sens de sa précarisation est accompagnée d'une dégradation des soutiens sociaux relationnels qui assurent une «protection rapprochée». Une telle fragilisation est plus difficile à mettre en évidence en quelques lignes, car elle met en jeu plusieurs variables. L'insertion d'un individu dépend en effet à la fois de son inscription dans la famille et dans un réseau relationnel plus large. Sur ces deux versants, je me contenterai ici de quelques notations qui suggèrent la fragilisation de ces appartenances.

---

laissés pour compte dans la marche générale vers le progrès, la critique de gauche dénonçait l'hypocrisie des conceptions dominantes du *Welfare State* qui abandonnaient une partie des citoyens dans des conditions indignes d'un État de droit. Par exemple, les critiques de l'hôpital psychiatrique ou de la prison comme institutions totalitaires se sont nourries de la conviction qu'il était à la fois possible et nécessaire de détruire ces survivances d'un passé où régnaient l'arbitraire et la violence, incompatibles avec les exigences de justice sociale et de traitement démocratique proclamées par les États modernes.

11 *Données sociales*, Paris, INSEE, 1990, p. 34.

12 A. Lebaube, *Le travail en miettes,* Paris, Hachette, 1988, p. 87.

Ainsi, les «familles monoparentales» associent souvent dépendance économique, isolement relationnel et risque de chômage[13]. À âge égal, les jeunes chômeurs sont trois fois moins souvent mariés que les actifs et, lorsqu'ils demeurent chez leurs parents, c'est le plus souvent dans des conditions très précaires[14]; les couples non mariés ont davantage de chances (une sur quatre) de compter au moins un chômeur que les couples mariés[15], etc.

On aperçoit ainsi que la précarité du travail ou le chômage, et la faiblesse des réseaux relationnels, sont souvent associés et accroissent d'autant les risques de basculement de la vulnérabilité dans ce que j'ai appelé la désaffiliation, c'est-à-dire le couplage perte de travail-isolement relationnel. D'autant que la fragilité de la structure familiale va aussi souvent de pair avec des situations de dégradation des réseaux de sociabilité populaire, que je ne peux ici que nommer. Mais on sait que le quartier populaire a souvent servi de filet de protection tant du point de vue économique que par rapport aux risques de désocialisation entraînés par la pauvreté[16]. Plus généralement, la structuration d'une culture ouvrière telle que la décrit par exemple Richard Hoggart en Angleterre dans les années cinquante, avait contribué à intégrer le peuple selon des organisations cohérentes de modes de vie et de valeurs communément partagées[17]. Les transplantations, effets d'une urbanisation sauvage, la crise des valeurs syndicales et politiques aussi, tendent à défaire ces connivences de classe et à casser les solidarités qu'elles entretenaient.

Ainsi les villes ouvrières organisées autour d'une seule industrie et sinistrées par un chômage massif et plus encore certaines banlieues à la périphérie des grandes villes, sont sans doute aujourd'hui les zones d'émergence les plus visibles d'une nouvelle marginalité. Les jeunes en particulier y font l'expérience d'une relation doublement négative: par rapport au travail lorsque l'alternance du chômage et du sous-emploi ne permet pas de définir une trajectoire professionnelle stable; par rapport aux repères socio-relationnels, lorsque la famille n'a pas grand-chose à transmettre comme capital social, que le système scolaire est étranger à la culture d'origine, comme chez les immigrés, et que la sociabilité s'épuise dans des relations évanescentes où l'on «tue le temps» avec de petites provocations et de petits délits, pour surmonter l'ennui d'une temporalité sans avenir. La «galère» est sans doute une expérience nouvelle, ou relativement nouvelle, de désaffiliation, entendue comme ce basculement dans un mode d'existence qui n'est structuré ni par un rapport continu au travail ni par l'inscription dans des formes stables de sociabilité.

---

13 *Données sociales*, ouvrage cité, p. 423.

14 O. Galland, *Les jeunes*, Paris, La Découverte, 1985.

15 S. Chalion-Demersay, «Les désunions libres», *Revue internationale d'action communautaire*, nos 18-58, automne 1987.

16 Voir par exemple S. Magri, Ch. Topalov (dir.), *Villes ouvrières, 1900-1950*, Paris, L'Harmattan, 1990.

17 R. Hoggart, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit, 1968.

5 Marginalité et pratiques d'insertion

Ainsi, à côté des formes traditionnelles de marginalité qui subsistent, voit-on en apparaître de nouvelles, à partir des recompositions les plus récentes de l'appareil productif, de la fragilisation de la structure familiale et de la crise de la culture ouvrière. (J'évoque ici brièvement la «culture ouvrière», faute de pouvoir en parler plus longuement. Mais le fait est que, dans les pays européens industrialisés depuis longtemps, les années soixante-dix paraissaient marquer l'achèvement d'un processus séculaire d'intégration des couches populaires, à tel point que beaucoup parlaient alors de leur «embourgeoisement». Aujourd'hui, une partie de ces groupes ont poursuivi leur assimilation aux classes moyennes, tandis que d'autres paraissent menacés de paupérisation et de déculturation.) L'analyse des populations relevant du revenu minimum d'insertion (RMI) est significative de cette situation.

On sait sans doute que le RMI voté par le Parlement français le ler décembre 1988, ouvre un droit à un revenu minimum d'environ 2000 F à toute personne dont les ressources sont inférieures à ce chiffre. Il ne s'agit pas d'une indemnité spécifique, correspondant à telle ou telle déficience, mais d'un droit général s'adressant à toute personne démunie qui s'engage en contrepartie à produire une activité dite d'insertion (nous y reviendrons). Il y a actuellement plus de 500 000 bénéficiaires directs du RMI en France ce qui, compte tenu des conjoints et des enfants, couvre environ un million de personnes.

Quels sont ces prestataires[18]? Tout d'abord, la carte de la répartition des allocations recoupe assez étroitement celle du chômage: il y a une relation significative entre ces situations de dénuement et la restructuration de l'appareil productif. Deuxièmement, plus de la moitié des bénéficiaires de l'allocation étaient inconnus des services sociaux traditionnels: s'il ne s'agit pas là nécessairement de «nouveaux pauvres», la mesure concerne dans plus de la moitié des cas de nouveaux assistés, ou de nouveaux secourus, c'est-à-dire des gens qui avaient échappé jusque-là aux systèmes classiques de la protection sociale. Mais le profil socio-familial des prestataires est encore plus significatif. Il s'agit pour les trois quarts d'inemployés, chômeurs ou inactifs, souvent de longue date, et pour les trois quarts aussi d'isolés, sans conjoint (dont 20% de femmes seules avec enfant(s)). Se confirme ainsi d'une manière particulièrement spectaculaire l'existence de ce double axe du retrait par rapport au travail et de l'isolement relationnel qui produit les situations de dénuement maximales, et que les vagabonds illustraient déjà dans les sociétés pré-industrielles. Si les familles sont très minoritaires dans ces populations, les personnes âgées le sont aussi: plus de la moitié des prestataires ont moins de quarante ans. Plus classiquement, on retrouve les caractéristiques habituelles des populations défavorisées: la sous-qualification

---

[18] P. Vanlerenberghe, *R.M.I. le pari de l'insertion*, Paris, La Documentation française, 1992.

professionnelle, le faible niveau d'instruction, les mauvaises conditions d'habitat. Il s'agit bien de la couche la plus déshéritée de la population française, rejetée aux marges de la production et de la participation aux pratiques communes de consommation et d'échanges.

Il serait vain de parler à propos de cet ensemble d'une «nouvelle» marginalité. Une analyse plus fine dégage des profils très traditionnels de paumés du quart-monde, clochards, sans-domicile fixe, etc. À l'inverse, on trouve aussi des individus provisoirement tombés dans la pauvreté du fait du chômage, ou d'un accident de leur biographie, et auxquels ne convient pas à proprement parler l'étiquette de marginaux. Mais plus intéressante m'est apparue l'opération consistant à se demander ce *qu'ont en commun* ces groupes, qui leur fait partager une *même condition* de dénuement. Or on voit que, sous des formes diverses et des vécus différents, se manifeste ce *double décrochage*, par rapport à l'intégration par le travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Ils en sont «arrivés là» par des cheminements différents, à la suite d'un licenciement économique ou d'un drame familial, d'une enfance désastreuse ou d'un accident ou d'une maladie, d'une déqualification professionnelle ou de difficultés psychiques... — en fait, souvent, pour plusieurs de ces raisons à la fois. Mais plutôt que de s'acharner à multiplier les étiquettes, il peut y avoir sens à faire une coupe *transversale* dans le processus qui a creusé, autour d'eux, un vide social.

À l'aboutissement du parcours on trouve ces *homeless people* qui fréquentent certains espaces de la ville, quais de métro, coins de square, entrées de gare, quartiers déshérités de banlieue... Tout les sépare, hormis cette commune expérience de rupture du lien social: anciens patients «désinstitutionnalisés» d'hôpitaux psychiatriques, jeunes toxicomanes gravement désocialisés, petits délinquants, clochards de longue date, prostituées occasionnelles, *drop out* de toutes sortes...

Une telle indétermination pose de graves difficultés, et les professionnels se trouvent fréquemment démunis devant ces situations qui ne relèvent exactement ni du système sanitaire, ni de la police ou de la justice, ni des agences de *Welfare*, et qui pourtant posent, simultanément ou successivement, des problèmes de sécurité, de santé et d'assistance. Mais face à ce malaise, la solution consiste-t-elle à raffiner les systèmes de catégorisation pour leur faire correspondre des formes de prise en charge spécifiques? Une telle réponse, qui correspond à la tendance dominante de développement des services sanitaires et sociaux, n'est pas insensée, dans la mesure où il est bien difficile de prendre en compte ces populations sans les renvoyer à des instances responsables. Mais on sait aussi que les catégorisations classiques ont souvent des effets pervers considérables. Ainsi la réglementation du vagabondage a conduit à sa criminalisation. Le malade mental a payé la reconnaissance de sa spécificité d'un statut d'exception qui était aussi un statut d'exclusion. Inversement, la critique de ce statut (de l'enfermement dans une institution totale et de la législation spéciale à l'égard des malades mentaux) a parfois conduit à des formes de désinstitutionnalisation sauvage à la suite

desquelles les ex-psychiatrisés viennent grossir le flot des errants abandonnés dans les zones urbaines déshéritées.

Le problème est donc difficile. Sans prétendre y apporter *une* solution, je voudrais défendre les mérites d'une prise en charge *globale* de ces populations dans une perspective d'insertion qui ne passe pas nécessairement par leur découpage en catégories. S'il est vrai, comme je l'ai suggéré, que la grande marginalité est la pointe avancée d'un processus d'éloignement par rapport au travail et d'isolement social, cette condition de désaffiliation pèse désormais plus lourd que les péripéties particulières qui y ont conduit. Cette *commune condition* peut alors inciter à définir des stratégies d'insertion dont l'idéal serait de négocier avec ces personnes un engagement pour tenter de combler le vide social. Il s'agit moins d'essayer de réparer une déficience à partir d'un diagnostic selon le modèle clinique encore si présent dans le travail social, que d'élaborer un programme pratique visant à mobiliser les capacités du sujet à sortir de sa situation d'exclu.

Tel me paraît l'esprit qui distingue la loi française récente sur le revenu minimum d'insertion des formes classiques de lutte contre la pauvreté et la marginalité, qu'elles soient d'inspiration économique ou clinique. Ce dispositif innove sur deux points. Premièrement, il prend acte de cette transversalité de la désaffiliation, indépendamment des «causes» qui ont pu y conduire. Article 1 de la loi du 1er décembre 1988: «Toute personne qui, en raison de son état physique ou mental, de la situation de l'économie et de l'emploi, se trouve hors d'état de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.» C'est rompre avec la logique traditionnelle de l'intervention sociale ou médico-sociale, qui s'efforce de définir une déficience spécifique pour y faire correspondre un service ou une prestation. En particulier, on voit que se trouvent ici réunis en tant que bénéficiaires d'un même «droit» les invalides qui relevaient de l'assistance et ceux qui, en raison «de la situation de l'économie et de l'emploi», ne trouvent pas de travail.

Deuxièmement, à ce droit au secours correspond un impératif d'insertion. Suite de l'article 1 de la loi: «L'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté représente un impératif national.» Mais l'insertion n'est pas seulement une obligation faite au bénéficiaire en contrepartie de la prestation qu'il touche. C'est en même temps une obligation pour la collectivité qui doit se mobiliser pour proposer des «contrats d'insertion» adaptés à la situation du destinataire. Dans l'esprit des promoteurs du RMI, du moins, l'allocation ne devrait pas être enlevée à ceux qui ne réaliseraient pas leur contrat d'insertion. C'est à la communauté, en particulier aux agents des services sociaux, de trouver des tâches, même modestes, réalisables par les bénéficiaires.

Certes, cette notion d'insertion est fondamentalement ambiguë. L'insertion «idéale» que serait *l'intégration* dans un emploi stable est le plus souvent impossible, à la fois en raison de l'état du marché de l'emploi et des capacités de beaucoup de bénéficiaires, fréquemment éloignés depuis longtemps ou depuis

toujours des contraintes de l'ordre productif. Dans ces situations (on parle alors d'insertion sociale et non d'insertion professionnelle), l'insertion risque d'être un bricolage plus ou moins improvisé, du simple occupationnalisme qui consisterait, à la limite, à faire n'importe quoi plutôt que rien. Mais il faut comprendre, me semble-t-il, cette ambiguïté comme constitutive de l'insertion à partir des situations de désinsertion préalable auxquelles elle a à faire face, et qui culminent dans la grande marginalité. Insérer c'est bien souvent *moins qu'intégrer*, car le lien social que l'on s'efforce de reconstituer est plus lâche, et risque d'être plus fragile que les interdépendances qui inscrivent un individu dans un emploi stable et dans un réseau interrelationnel fort. Lorsque le prestataire trouve un travail, ce qui peut être considéré comme un succès, c'est souvent dans la frange des «petits boulots», sans garantie sur la durée. D'où le risque d'entretenir ces cycles d'alternance travail - non-travail qui ne représentent pas une véritable intégration. Ainsi ces pratiques stabiliseraient, si on peut dire, la marginalité sans la réduire vraiment. Plus grave sans doute: beaucoup de bénéficiaires du RMI, inactifs depuis longtemps, gravement désocialisés, paraissent peu aptes à remonter la pente et à se réinsérer, même sous des formes fragiles. Pour eux, la prestation risque d'être une mesure d'assistance au sens le plus traditionnel en les maintenant dans la dépendance.

Je ne fais donc pas un éloge dithyrambique du RMI. Mais y a-t-il d'autres solutions, à part une redistribution du travail qui, en l'état actuel, paraît bien utopique? Fût-ce comme un moindre mal, l'impératif d'insertion répond à l'exigence de ne pas laisser l'individu marginal s'enkyster dans une situation de désocialisation, *quelles que soient les raisons qui l'ont conduit à cette exclusion et la distance où il se trouve par rapport aux conditions d'une existence «normale»*. Ainsi la marge de manœuvre de l'insertion est étroite, car sa position est intermédiaire (c'est-à-dire aussi en porte-à-faux et ambiguë) entre la maîtrise, souvent impossible, des processus qui ont conduit à l'exclusion, et la résignation à la permanence de cette exclusion. Dans ce contexte, le revenu minimum d'insertion n'est certes pas la panacée à tous les difficiles problèmes que pose la marginalité, mais il me paraît opérer un déplacement intéressant pour répondre au défi de l'exclusion dans les sociétés modernes.

Il est tentant de lire les situations marginales comme les derniers terrains exotiques subsistant dans les sociétés dominées par le souci de l'organisation rationnelle et de la rentabilité économique. La marginalité est alors un quart-monde peuplé d'étranges étrangers. Paradoxalement, les efforts «scientifiques» pour la prendre en charge confortent souvent ce sentiment d'étrangeté en multipliant les statuts d'exception fondés sur des oppositions bipolaires normal-pathologique, travailleurs-oisifs, intégrés-déviants, autonomes-dépendants.., et en montant en épingle la différence qui sépare ces populations du régime commun.

La conjoncture actuelle, à bien des égards inquiétante parce qu'elle multiplie le nombre des configurations atypiques, présente toutefois le mérite d'inviter à réfléchir sur les *situations intermédiaires*, qui sont aussi des situations *mixtes*.

Les plus démunis en ressources et en soutiens sociaux se rattachent en effet à des groupes plus vastes, *menacés* avant d'être déchus. Il y a ainsi un processus descendant, qui va de l'intégration à la désaffiliation en passant par la vulnérabilité. Inversement, on peut concevoir l'insertion comme une stratégie pour remonter cette pente, en reconstruisant des soutiens à la fois relationnels et occupationnels pour arracher à l'exclusion ceux qui, progressivement ou brusquement, ont décroché. La possibilité de ce double mouvement suggère que l'exclusion n'est pas un destin. Des interventions sont possibles, d'une part, dans une perspective préventive, pour consolider la zone de vulnérabilité et tenter d'éviter le basculement dans la marginalité, et, d'autre part, dans la zone de désaffiliation, pour tenter d'éviter une installation dans les marges qui transforme les difficultés à s'insérer en exclusion définitive.

D'un point de vue pratique, il faut bien distinguer ces deux stratégies, mais en même temps n'en mépriser aucune. Sans aucun doute, les «grandes» politiques de lutte contre la marginalité seraient celles qui s'attaqueraient à l'emploi, au logement, à la situation d'érosion culturelle des catégories défavorisées, c'est-à-dire aux «causes» de la misère et du malheur. Mais sur ces programmes, qui ne peuvent que faire l'unanimité, au moins en surface, les contraintes politiques et économiques sont fortes. On aurait donc tort de sous-estimer l'importance d'efforts plus modestes et moins prestigieux menés auprès de ceux qui ont déjà décroché. Telles sont les politiques «réparatrices» (et non préventives) comme le revenu minimum d'insertion. Un critère paradoxal de la réussite des interventions de ce type[19] serait qu'un maximum de sujet *sortent* du dispositif et que le nombre de ses prestataires *diminue*, à la fois parce qu'un grand nombre d'entre eux auraient réussi leur réinsertion, mais aussi parce que le travail mené parallèlement sur la zone de vulnérabilité aurait empêché l'entrée dans la marginalité de nouveaux venus. Ainsi ne doit-on pas penser les actions préventives et les actions réparatrices comme antagonistes, mais comme complémentaires.

Robert CASTEL
Directeur d'étude
École des hautes études en sciences sociales, Paris

---

[19] Le revenu minimum d'insertion s'inscrit dans un ensemble plus large d'interventions sociales qui se sont particulièrement développées en France depuis le début des années quatre-vingt. Elles visent à affronter les problèmes de la marginalité, de l'insécurité, du chômage et de la privation économique et culturelle sur une base à la fois globale et locale en faisant intervenir les différentes instances concernées sur le terrain (partenariat et transversalité). Ainsi les comités de prévention de la délinquance, les programmes de développement social des quartiers et de zones d'éducation prioritaire, plusieurs opérations sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes... Ces politiques prennent actuellement une forme unifiée et systématique sous le nom de «politique de la ville» et sous la responsabilité d'un ministre.

Résumé

Les processus de marginalisation sociale et le questionnement sur diverses stratégies d'insertion sont au coeur de cet article. L'auteur s'interroge sur les diverses approches tendant à expliquer le phénomène de marginalisation et d'exclusion sociales. Après un détour historique qui nous permet de saisir l'évolution des politiques assistantielles et assurantielles, l'accent est mis sur la dynamique actuelle des processus de marginalisation qui se caractériserait par la relance de la vulnérabilité, à la conjonction de la précarisation du travail et de la fragilité des supports relationnels. Cet article permet donc de repenser la dénomination des phénomènes et des réalités sociales non plus en termes d'aboutissement mais en termes de processus. L'auteur s'interroge de plus sur certaines mesures permettant la réinsertion des populations marginalisées et discute du revenu minimum d'insertion (RMI) non pas comme solution globale mais comme une stragérie temporaire et nécessaire.

Mots-clés: marginalité, exclusion, vulnérabilité, insertion sociale, RMI.

Summary

This article examines the process of social marginalization and various insertion strategies. The author examines the various explanatory approaches to understanding the phenomenon of marginalization and social exclusion. After an historical detour describing the evolution of government aid and insurance policy, attention is directed to the current dynamic characterized by a return of vulnerability, the conjunction of an uncertain labour market and the fragility of relational supports. This article permits a rethinking of social reality not in terms of results but in terms of processes. The author also reflects on measures aimed at the reinsertion of marginalized populations. He examines the minimum insertion income (MII) not as a global solution, but as a temporary and necessary strategy.

Key-words: marginality, exclusion, vulnerability, social insertion, MII.

Resumen

Los procesos de marginalidad social y los cuestionamientos sobre algunas estrategias de inserción constituyen el eje central de este artículo. El autor se interroga sobre los diversos abordajes que intentan explicar el fenómeno de marginalidad y exclusión social. Luego de un paréntesis histórico, que permite comprender la evolución de las políticas asistenciales y de seguro, el acento está puesto en la dinámica actual de los procesos de marginalidad; los que se caracterizarían por la creciente vulnerabilidad, la precarización del trabajo y la fragilidad de los soportes relacionales. Este artículo permite entonces repensar la

denominación de los fenómenos y de las realidades sociales ya no en términos de algo acabado sino como un proceso. El autor reflexiona, por otra parte, sobre ciertas medidas que permiten la reinserción de poblaciones marginalizadas y sobre el ingreso mínimo de inserción (IMI), no como solución global, sino como una estrategia temporaria y necesaria.

Palabras claves: marginalidad, exclusión, vulnerabilidad, inserción social, IMI.